



SARL D'ARCHITECTURE GUIRAUD - MANENC

MAROQUINERIE DU SUD OUEST

Maroquinerie de L'Isle d'Espagnac (16)

Construction d'une nouvelle maroquinerie

Dossier d'Autorisation Environnementale Unique

Version B – Avril 2023

PJ n° 7 : Résumé non technique de l'étude d'Incidence

INTRODUCTION GENERALE

Dans le cadre du développement de son activité de maroquinerie et de ses filiales liées au métier du cuir, HERMES MAROQUINERIE SELLERIE souhaite construire une nouvelle manufacture à l'Isle d'Espagnac en Charente. Ce site accueillera 280 personnes à terme et aura pour vocation la fabrication d'articles de maroquinerie. HERMES MAROQUINERIE SELLERIE souhaite s'intégrer dans le tissu d'entreprises locales, tout en restant simple et discret. Cette nouvelle implantation a pour but de répondre aux demandes de ses clients, dans le respect de la tradition de cette société : produire des produits en France.

Proche des maroquineries de la Tardoire (à Montbron) et Nontron (24), ce site constituera le 3^{ème} établissement d'un pôle de fabrication local.

Au regard des puissances des machines de travail du cuir, la nouvelle maroquinerie sera soumise à autorisation d'exploiter (rubrique 2360.1) et non pas à simple déclaration. Le site sera également soumis à déclaration pour la rubrique 2355.

A noter que le site ne relèvera pas du classement Seveso 3, compte-tenu des faibles quantités de produits avec mentions de dangers qui seront utilisés (quelques teintures et produits de nettoyage et d'entretien).

Un dossier d'Autorisation Environnementale Unique doit donc être déposé en Préfecture de la Charente.

Il est à noter que le projet d'aménagement de la maroquinerie fait également l'objet d'un dépôt de Permis de Construire en mairie de L'Isle d'Espagnac.

Le présent document constitue donc le résumé non technique de l'étude d'incidence de la demande d'autorisation environnementale unique déposée par la société MAROQUINERIE DE L'ISLE D'ESPAGNAC, dans le cadre de la construction d'une nouvelle maroquinerie sur la commune de L'Isle d'Espagnac (16).

PRESENTATION DE LA SOCIETE

Fondée à Paris en 1837 par Thierry Hermès, l'entreprise, à l'origine une manufacture de harnais et de selles, appartient encore de nos jours majoritairement à ses héritiers. Le Groupe HERMES emploie aujourd'hui 19 700 collaborateurs dont 12 400 en France. La Maison a acquis la dimension d'un groupe international, tout en restant une entreprise à taille humaine, fidèle à un savoir-faire artisanal.

Aujourd'hui, la Maison déploie sa créativité à travers une grande diversité de métiers : maroquinerie et sellerie, prêt-à-porter féminin et masculin, chaussures, ceintures, gants, chapeaux, soie et textiles, bijouterie-joaillerie, mobilier, arts de la table, parfums, beauté, montres.

L'entreprise dispose d'un savoir-faire qui allie à la fois le travail artisanal traditionnel et une utilisation de machines à la pointe de la technologie.

Le groupe HERMES s'attache chaque jour à respecter et faire vivre certaines valeurs fédératrices, édictées dans une Chartre Ethique : la confiance, l'exemplarité, l'excellence, l'exigence, la reconnaissance et le respect, l'enthousiasme, la solidarité, la discrétion, la confidentialité, l'harmonie. Ces valeurs tendent à apporter aux collaborateurs du groupe des conditions de travail optimales, tant sur le plan matériel que sur le plan humain.

Le groupe HERMES connaît depuis plusieurs années un développement soutenu de ses activités. Le groupe est présent dans plus de 45 pays, possède 52 sites de production en France. Le chiffre d'affaires réalisé en 2022 pour l'ensemble du groupe HERMES s'élève à 11 602 M€. La part de la maroquinerie sellerie représente environ 46% du chiffre d'affaires du groupe HERMES.

Le site de la MAROQUINERIE DE L'ISLE D'ESPAGNAC, nouvel établissement de la société MAROQUINERIE DU SUD-OUEST est une filiale du groupe HERMES appartenant à 100% au groupe HERMES.

Le site est situé à moins de 25 km des sites de la Tardoire à Montbron (16) ou Nontron (24) deux autres maroquineries du pôle MAROQUINERIE DU SUD-OUEST.

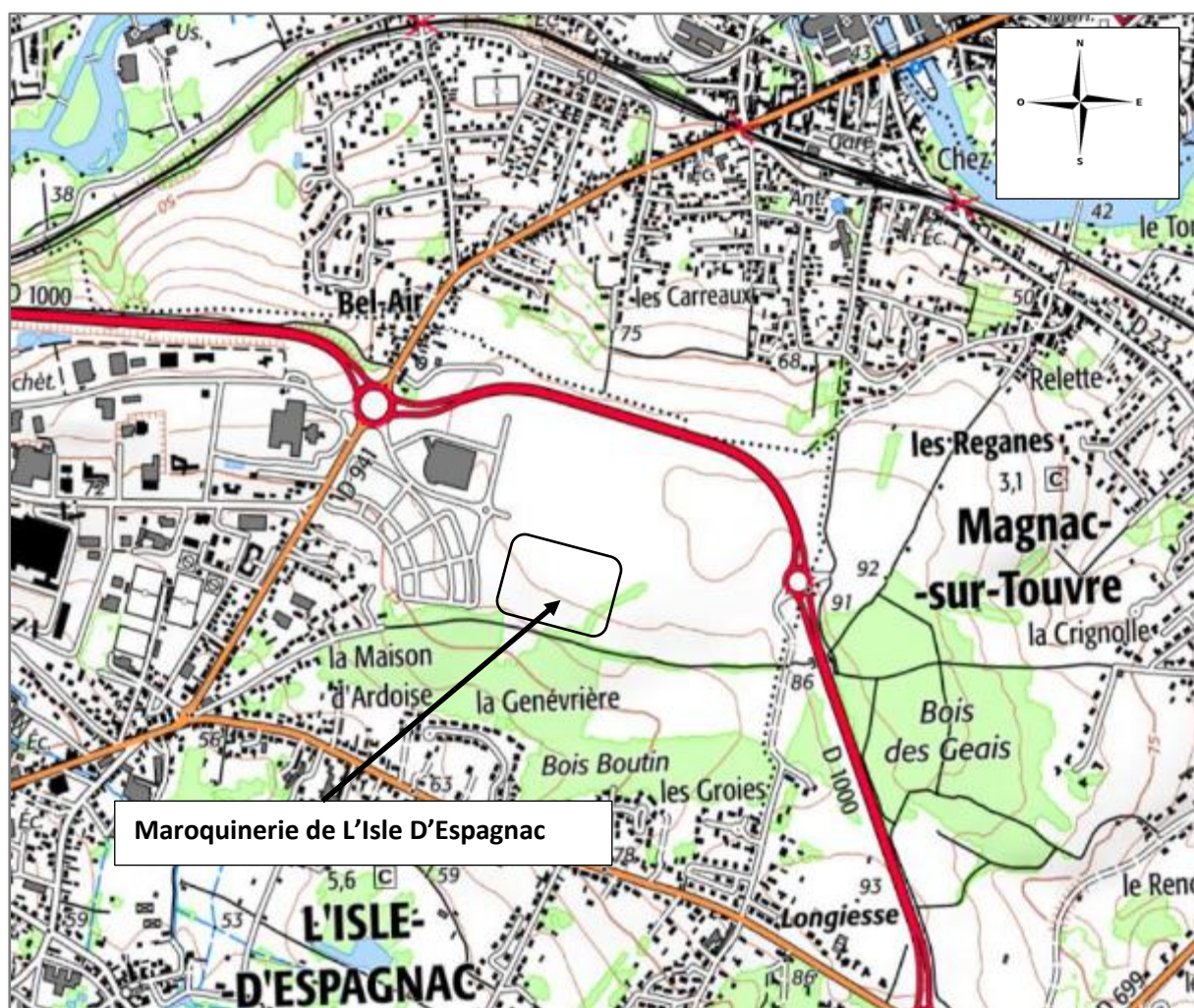
Cette nouvelle maroquinerie vient renforcer la politique de la maison HERMES de maillage régional. Fidèle au principe de développement du savoir-faire local par la mise en place de pôles d'excellence ancrés dans son territoire.

L'effectif sur le site de la MAROQUINERIE DE L'ISLE D'ESPAGNAC sera de 280 personnes dont 260 artisans. Le reste de l'effectif sera composé du personnel administratif et d'encadrement (Responsable de production, responsables d'atelier, secrétariat, ressources humaines, contrôle Qualité, méthodes, maintenance / HSE, logistique).

PRESENTATION DU PROJET

Principales données de localisation du site

Situation géographique de la commune	La commune de L'Isle d'Espagnac est implantée en Charente, au sein de la Communauté de Communes du Grand Angoulême
Situation géographique du site	Le site est situé au Nord-Est de la commune de L'Isle d'Espagnac
Adresse du site	ZAC de Bel Air 16 340 Isle d'Espagnac
Référence cadastrale	Les parcelles sont au sein de la section AD 66, 69, 70 et 89
Zonage PLUi	Le site se situe en zone Uxa du PLUi. La zone UX est une zone spécialisée c'est-à-dire qu'elle n'autorise que des destinations directement liées à sa vocation : le maintien et le développement des activités économiques. Elle comprend le secteur Uxa : secteur économique de Bel Air à l'Isle d'Espagnac



Source : Géoportail

L'unité foncière sur laquelle sera implanté le projet de construction est située sur la commune de L'Isle d'Espagnac, en limite nord-est de la commune d'Angoulême, dans le département de la Charente (16). La commune d'Isle d'Espagnac fait partie de l'Agglomération du Grand Angoulême. La parcelle actuelle est composée de friches calcicoles en déprise sillonnée sur ses marges par des routes et accès viabilisés. La surface totale du terrain acheté sera de 41 651 m².

Le projet prévoit de s'implanter sur les lots 1, 4 et 5 de la ZAC de Bel-Air, entièrement viabilisée. L'environnement immédiat du terrain est constitué par :

- Au Nord : l'avenue Charles Nungesser et François Coli de la ZAC de Bel Air, des lots à commercialiser et la route départementale 1000
- Au Sud : le bassin d'infiltration des eaux de pluie de la zone d'activité Bel-Air, puis des espaces boisés et cultivés (coin sud-est)
- A l'Est : l'impasse Jacqueline Auriol, des lots à commercialiser de la ZAC de Bel-Air, les entreprises So Local et MSA et la route départementale 1000
- A l'Ouest : l'espace CARAT (bâtiment et parking de stationnement avec ombrières) puis des habitations de la commune d'Isle d'Espagnac.

Le terrain prévu pour implanter le projet de construction de la maroquinerie est en zone d'activité de Bel-Air, sur 3 lots viabilisés avec une voirie sans issue existante (impasse Roland Garros entre le lot 1 et 4). Le projet prévoit l'aménagement de places de stationnement uniquement au niveau de la voirie existante, un local deux-roues y sera également construit. L'accès logistique est prévu à l'Est du terrain afin de limiter la surface de voiries créées. Un cheminement piétons desservira la parcelle d'Ouest en Est afin de relier le parking de l'espace CARAT, via le parking à aménager, au bâtiment. Il est prévu de construire un bâtiment unique abritant des ateliers de coupe et de travail du cuir, un stockage de peaux tannées et teintées (bovins, ovins...), des bureaux, locaux sociaux y compris une cuisine, une salle de repas. Le site est dimensionné pour accueillir 280 personnes (260 artisans, personnel administratif, encadrement...).

Pour limiter au maximum l'impact des aménagements sur le terrain, le bassin de gestion des eaux de pluie qui servira également de rétention des eaux d'extinction sera enterré sous la cour logistique.

De la même manière les sondes géothermiques pour le maintien en température des locaux seront réalisées sous le bâtiment.

Le planning des travaux d'aménagement de la MAROQUINERIE DE L'ISLE D'ESPAGNAC prévoit un démarrage des travaux en janvier 2024 (avant le mois de mars pour ne pas impacter la biodiversité) pour une mise en exploitation à la fin de l'été 2025. La durée prévisionnelle des travaux est de 14 mois.

Le bâtiment regroupera les diverses fonctions nécessaires au fonctionnement de la maroquinerie :

- Pôle administratif : accueil, bureaux encadrement, bureaux services centraux et transversaux (sous forme de Flex-Office), salles de réunion, archives...
- Locaux sociaux : vestiaires, sanitaires, espace détente, infirmerie, cabinet médical, local représentants syndicats... dimensionnés pour les 280 personnes de la maroquinerie
- Restaurant intégrant une cuisine permettant de préparer sur place 780 repas (en plus de l'effectif de la Maroquinerie de L'Isle D'Espagnac, il est prévu de préparer les repas pour trois autres sites du groupe en liaison froide)
- Trois groupes constitués chacun d'une zone coupe et préparation pour trois zones tables et piquage soit 3 ateliers coupe et préparation et 9 ateliers tables et piquage
- Pôle logistique : réception et stockage des cuirs, des consommables, des articles nécessaires à l'assemblage des pièces de maroquinerie (pièces métalliques, teintures, colles à l'eau...), expédition des produits finis
- Locaux techniques (transformateur, TGBT, compresseur d'air, hydraulique, géothermie, photovoltaïques...). A noter que le transformateur ne sera pas intégré au bâtiment, mais sera dans un local dédié en limite de propriété Est du terrain.

Le bâtiment de 105 mètres de longueur maximum, 76 mètres de largeur maximum aura une hauteur maximum de 7,51 mètres (shed des ateliers).

Les dispositions constructives du bâtiment seront les suivantes :

- Structure principale : une charpente bois en lamellé-collé (contreventement en acier)
- Couverture : bac acier avec étanchéité. Les toitures des ateliers et du stockage de peaux seront recouvertes de panneaux photovoltaïques (à hauteur de 1 762 m²), les toitures de la cuisine, locaux sociaux seront végétalisées (environ 1 558 m²).
- Façades : des façades extérieures largement vitrées en bardage bois ou pierre de taille, murs à ossature bois avec remplissage paille, rapportés sur la charpente bois ou en béton cellulaire selon la localisation
- Sol en béton quartzé.

Le processus d'élaboration d'articles de maroquinerie en cuir comporte 3 Savoir-Faire différents :

La Coupe et la préparation :

Première étape essentielle à la naissance d'une pièce de maroquinerie : le coupeur « lit » le cuir pour placer ses gabarits et choisir les plus belles pièces à couper.

Le coupeur/préparateur assure ensuite les différentes étapes de préparation (refente, parage, coupe juste, encollage...) afin d'alimenter les ateliers table.

Le Piquage :

Le/la mécanicien(ne) intervient à différentes étapes du processus de fabrication. Il/elle assemble à la machine à coudre différentes pièces de cuir et maîtrise l'ensemble des techniques d'assemblage

La Table : un artisan, un sac :

L'artisan sellier maroquinier réalise des objets de maroquinerie (sacs, petite-maroquinerie, ...) de A à Z. Il/elle exerce un métier précis qui requiert un apprentissage rigoureux pour maîtriser les gestes, se familiariser avec les matières et les outils et donner naissance à des objets durables et uniques.

Rubriques de la nomenclature dont dépendra la MAROQUINERIE DE L'ISLE D'ESPAGNAC :

Rubrique	Classement	Rayon d'affichage
<p>2360.1 Ateliers de fabrication de chaussures, maroquinerie ou travail des cuirs et des peaux. La puissance maximum de l'ensemble des machines pouvant concourir simultanément au fonctionnement de l'installation étant :</p> <p>1) supérieure à 200 kW (A - 1) 2) supérieure à 40 kW, mais inférieure ou égale à 200 kW (D)</p>	<p>Machines dans zone de coupe, zone table et zone ponçage Puissance totale pour le site de 286 kW</p> <p>Autorisation</p>	1 km
<p>2355 Dépôt de peaux y compris les dépôts de peaux salées en annexe des abattoirs, la capacité de stockage étant supérieure à 10 t</p>	<p>Deux locaux de stockage des peaux tannées et teintées de capacité égale à 15 tonnes maximum</p> <p>Déclaration</p>	/
<p>1185-2a 2. Emploi dans des équipements clos en exploitation. a) Equipements frigorifiques ou climatiques (y compris pompe à chaleur) de capacité unitaire supérieure à 2 kg, la quantité cumulée de fluide susceptible d'être présente dans l'installation étant supérieure ou égale à 300 kg</p>	<p>Groupes froids pour géothermie sèche contenant 27 kg de 1234ZE (HFO) Pompe à chaleur contenant 64 kg de R32 Groupes froids cuisine : 8 kg de R448 (HFO) et 25 kg de R513 Quantité totale : 89 kg de fluides frigorigènes HFC</p> <p>Non Classé</p>	/
<p>2925 Accumulateurs électriques (ateliers de charge d'). 1. Lorsque la charge produit de l'hydrogène, la puissance maximale de courant continu utilisable pour cette opération (1) étant supérieure à 50 kW (D) 2. Lorsque la charge ne produit pas d'hydrogène, la puissance maximale de courant utilisable pour cette opération (1) étant supérieure à 600 kW, à l'exception des infrastructures de recharge pour véhicules électriques ouvertes au public définies par le décret n° 2017-26 du 12 janvier 2017 relatif aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques et portant diverses mesures de transposition de la directive 2014/94/ UE du Parlement européen et du Conseil du 22 octobre 2014 sur le déploiement d'une infrastructure pour carburants alternatifs (D) (1) Puissance de charge délivrable cumulée de l'ensemble des infrastructures des ateliers</p>	<p>Postes de charge pour engins de manutention (10 kW)</p> <p>Non classé 2925.1</p>	/

Rubrique	Classement	Rayon d'affichage
<p>2220 Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine végétale, par cuisson, appertisation, surgélation, congélation, lyophilisation, déshydratation, torréfaction, etc., à l'exclusion du sucre, de la fécule, du malt, des huiles, et des aliments pour le bétail mais y compris les ateliers de maturation de fruits et légumes. B. Autres installations que celles visées au A la quantité de produits entrant étant :</p> <p>2. Autres installations :</p> <p>a) Supérieure à 10 t/j (E) b) Supérieure à 2 t/j, mais inférieure ou égale à 10 t/j (DC)</p>	<p>Préparation de 780 repas pour le restaurant, la quantité de produits d'origine végétale entrant étant de 0,06786 t/j</p> <p>Non Classé</p>	<p>/</p>
<p>2221 Préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine animale, par découpage, cuisson, appertisation, surgélation, congélation, lyophilisation, déshydratation, salage, séchage, saurage, enfumage, etc., à l'exclusion des produits issus du lait et des corps gras, mais y compris les aliments pour les animaux de compagnie. B. Autres installations que celles visées au A, la quantité de produits entrant étant :</p> <p>1 - supérieure à 4 t/j (E) 2 - supérieure à 500 kg/j, mais inférieure ou égale à 4 t/j (D)</p>	<p>Préparation de 780 repas pour le restaurant, la quantité de produits d'origine animale entrant étant de 64,74 kg/j ou 0,0647 t/j</p> <p>Non Classé</p>	<p>/</p>

Le rayon d'affichage sera de 1 kilomètre autour du site. Les communes comprises dans un rayon de 1 kilomètre autour du site de la MAROQUINERIE DE L'ISLE D'ESPAGNAC sont les communes de L'Isle d'Espagnac, Magnac-sur-Touvre et Ruelle-sur-Touvre.

A noter que le site ne relèvera pas du classement Seveso 3, compte-tenu des faibles quantités de produits avec mention de dangers qui seront utilisés.

Il ne sera pas non plus classé au titre de la Loi sur l'Eau.

RESUME DE L'ETUDE D'INCIDENCE



Environnement du site

Milieu Naturel	Périmètres de protection	Le terrain s'inscrit à proximité d'un contexte environnemental caractérisée par la présence de la rivière Touvre classée NATURA 2000 ZSC Vallée de la Charente entre Angoulême et Cognac et ses principaux affluents à 1 200 mètres du terrain du projet. La Touvre possède également 2 ZNIEFF de type 1 et 2. Il n'existe pas de lien direct avec ces espaces
	Protection zone humide	L'expertise de terrain a permis de conclure qu'une zone humide n'est présente sur le terrain
	Autres espaces naturels	Le terrain n'est pas directement concerné par un espace naturel, une réserve naturelle ou un autre type de protection (ZNIEFF, Parc Naturel Régional ou National...), Arrêté de Protection de Biotope
	Parcelle	Le diagnostic réalisé en 2022 a mis en évidence des enjeux sur la parcelle au niveau des pelouses calcicoles, friches calcicoles habitat de l'Ascalaphe ambré et la Cigarette argentée, espèces menacées.
Milieu Physique	Qualité de l'air	Qualité de l'air satisfaisante, le site est en zone urbaine dont la qualité de l'air est préservée
	Topographie et géologie	Le terrain actuel est globalement plat, il présente une pente descendante vers le Sud-Ouest
	Sites et sols pollués	La parcelle n'est pas répertoriée dans les bases de données BASIAS, BASOL ou SIS, les sondages géotechniques n'ont pas mis en avant une suspicion de pollution
	Risque inondation	Le terrain n'est pas en zone inondable, ni remontée de nappes
Milieu Humain	Patrimoine culturel	Le projet n'est situé dans aucun périmètre de protection de Monuments Historiques
	Patrimoine archéologique	Le terrain se situe en zone de présomption archéologique
	Paysage	Le terrain est en sone d'activités de Bel-Air, à proximité de l'espace CARAT
	Espace agricole	La parcelle est en zone d'activité du PLUi, elle n'est pas en zone agricole
	Equipements publics et activités de loisirs	Terrain mitoyen du parking de l'espace CARAT, Parc des Expositions du GrandAngoulême
	Déplacement	La ZAC de Bel Air est ceinturée au Nord et à l'Est par la RD1000 Elle est desservie par le réseau interurbain de transport en commun
	Servitude d'utilité publique	Le terrain du projet est en dehors de toute servitude d'utilité publique
	Cadre d'urbanisme et réglementaire	Parcelle classée en zone UXa nécessitant une modification simplifiée du PLUi pour permettre l'implantation d'activité industrielle classée ICPE en autorisation

Ainsi, il apparaît que l'implantation du projet de la MAROQUINERIE DE L'ISLE D'ESPAGNAC se positionne sur un espace présentant en majorité des contraintes faibles à moyennes. Les contraintes élevées sont représentées par la biodiversité (pelouses et friches calcicoles) et la nécessité de modifier les documents d'urbanisme pour rendre le PLUi compatibles avec le projet (modification simplifiée du règlement de la zone UXa).

La MAROQUINERIE DE L'ISLE D'ESPAGNAC propose un projet d'implantation qui s'est attaché à respecter la doctrine : « Eviter – Réduire – Compenser » sur une parcelle qui a révélé en cours d'études des enjeux naturalistes. Un travail de concertation impliquant des spécialistes le plus en amont possible a permis de faire évoluer le plan masse du projet en phase concours et progressivement au cours des études afin de tenir compte au mieux des pelouses calcicoles et friches calcicoles présentes sur le terrain d'une part et des enjeux liés à la biodiversité d'autre part (conservation de 2,26 hectares de friches et pelouses calcicoles sur la parcelle même du projet). Malgré tout, une partie des friches calcicoles n'a pas pu être conservée et des mesures compensatoires sont nécessaires. Le pétitionnaire a donc intégré dans son projet des mesures compensatoires avec un suivi de celles-ci afin d'en assurer le contrôle et la pérennité.

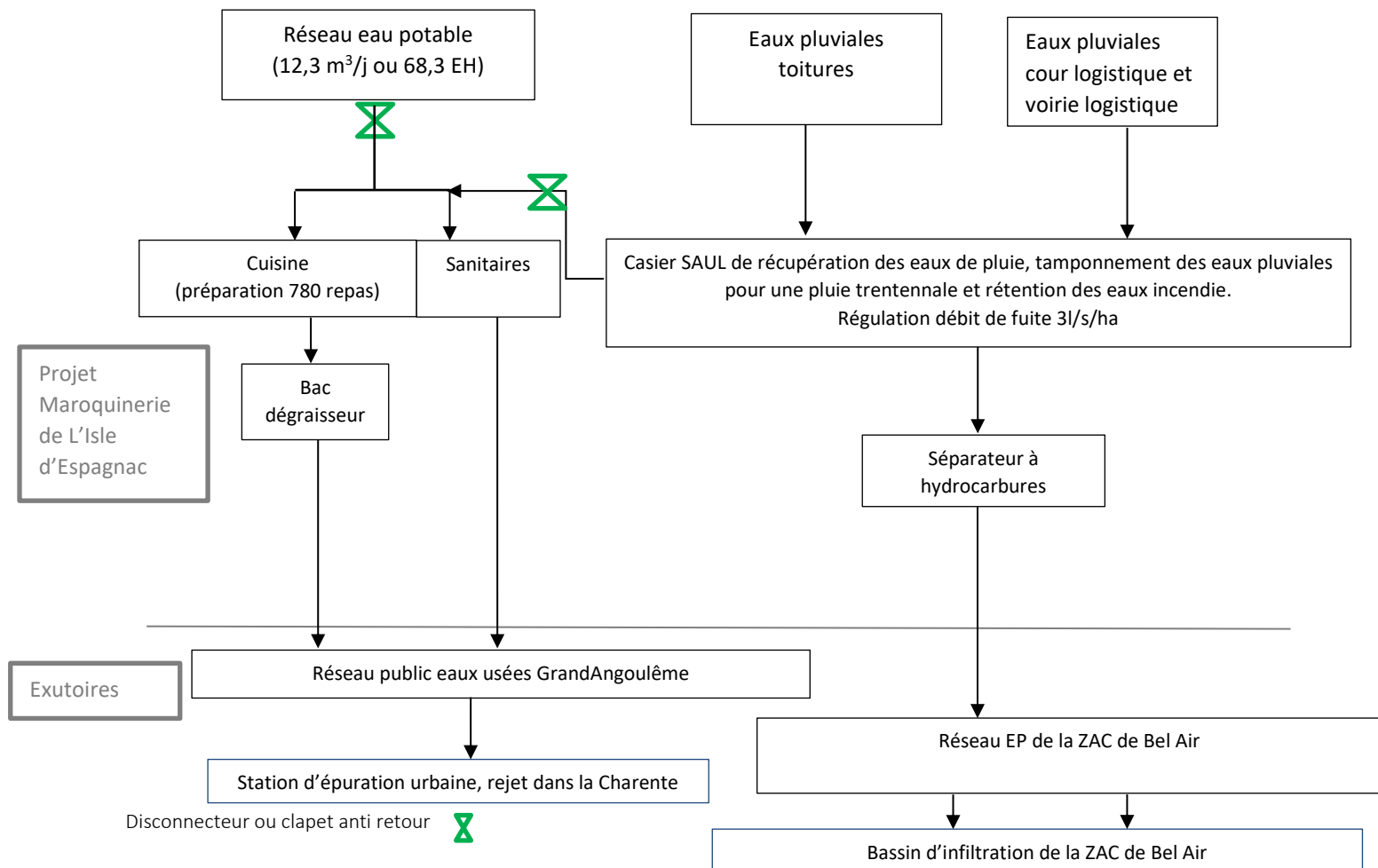
La mise en oeuvre des mesures compensatoires s'effectuera sur un parcellaire disponible de 4 ha localisé sur la commune voisine de Ruelle sur Touvre, à 2,3 kilomètres au Nord-Est du site projeté. Ces surfaces disponibles sont supérieures aux besoins compensatoires (a minima 2,24 ha) concernant des populations d'Ascalaphe ambré et de Cigarette argentée.



L'eau

Le projet ne sera pas implanté dans un périmètre de protection de captage d'alimentation en eau potable.

L'utilisation de l'eau potable, la gestion des eaux usées peuvent se résumer selon le schéma suivant. La collecte des eaux pluviales sur les surfaces imperméabilisées et la gestion de celles-ci sont également explicitées sur le schéma.



Le projet n'aura pas d'impact sur la qualité de l'eau potable distribuée, la qualité des eaux de pluie collectées sur les zones imperméabilisées ou celles des eaux usées rejetées. Des mesures seront mises en place pour préserver la ressource en eau. Le projet sera conforme aux documents de gestion de la ressource en eau qui lui sont applicables.






L'air

La qualité de l'air au droit du terrain est bonne.

Les ateliers de maroquinerie utiliseront des colles à l'eau (plutôt que des colles contenant des solvants) afin d'éviter le rejet de Composés Organiques Volatils (COV) à l'atmosphère. Cette réduction à la source permet de retirer le principal impact sur l'air, d'une activité artisanale de fabrication d'articles de maroquinerie en cuirs.

Le chauffage des locaux sera assuré par une thermo-frigo-pompe géothermie sèche (calories du sol) et une pompe à chaleur en complément. Il ne fera pas appel à des énergies fossiles.

Le projet sera source de quelques impacts résiduels, pour lesquelles des mesures de réduction seront mises en place lorsque cela sera nécessaire :






-  Dépoussiéreurs pour collecter les poussières de cuir issues des opérations de ponçage et permettant d'avoir un rejet en dessous du seuil de détection des appareils de mesure de poussières
-  Dilution de l'hydrogène rejeté lors de la charge des batteries électriques des quelques engins de manutention de type transpalettes. Au regard des quantités émises, l'hydrogène représente un aspect non significatif
-  Mise en place de hottes et filtres sur les rejets de la cuisine.

Les choix techniques pour le chauffage des locaux permettront de garantir un impact extrêmement limité sur la qualité de l'air. Les activités de la MAROQUINERIE DE L'ISLE D'ESPAGNAC présenteront des rejets atmosphériques limités pour lesquelles des mesures d'évitement ou de prévention seront mises en oeuvre.



Le bruit

Les activités d'une maroquinerie sont à l'origine de bruits liés :

-  A la ventilation de certains équipements de fabrication (encolleuse...)
-  Au fonctionnement des ponceuses et machines de coupe
-  Aux trafics des véhicules (camions, utilitaires), des véhicules du personnel
-  Aux manutentions à l'aide de transpalettes pour le déchargement des cuirs
-  Au fonctionnement des utilités (CTA, groupes froids, compresseur d'air...)

Le site aura une activité essentiellement manuelle et n'utilisera que peu de machines dont le niveau de bruit dépassera 80 dB(A).

Les choix techniques des équipements, les dispositions constructives (ponces dans des locaux séparés avec des matériaux adaptés, locaux techniques avec matériaux adaptés, pièges à sons sur les prises et rejets d'air de ces locaux) permettront de diminuer la propagation des sons vers les limites de propriété. Les locaux seront construits avec des matériaux adaptés (isolation intérieure thermique et phonique). De plus, la conception des locaux respectera un référentiel Développement Durable interne au groupe et notamment la cible de confort acoustique intérieur pour les artisans.

Le site n'aura pas d'activité la nuit ni le week-end. Les horaires habituels de travail des artisans couvriront la plage horaire 7300 à 18h15. Les horaires de fonctionnement couvrent également les activités de préparation des repas sachant qu'après le service du midi, seules des activités de nettoyage seront effectuées durant l'après-midi.

Une comparaison des niveaux de bruit attendus en limite de propriété, avec des sources sonores de la vie courante est illustrée ci-dessous :

Exemples de la vie courante	Effets auditifs	dB(A)	Conversation	MAROQUINERIE DE L'ISLE D'ESPAGNAC	
Avion au décollage	Troubles de l'oreille	130	Impossible	/	
Coup de feu	Seuil de douleur	120		/	
Discothèque	Bruits insupportables (douloureux)	110		/	
Marteau pilon		100	/		
Trafic routier intense	Seuil de danger	90	En criant	/	
Moto, hurlement de bébé		Bruits très pénibles	80	Difficile	Camions arrivant sur le site à 50 km/heure
Réfectoire	Bruyant	70	En parlant fort	Seuil autorisé en limite de propriété de jour	
Bureau	Bruits courants	60		Seuil autorisé en limite de propriété de nuit	
Rue calme		50	A voix normale	A l'extérieur des locaux techniques	
Jardin calme		Calme	40	A voix basse	
Chambre calme la nuit	30				
Vent dans les arbres	Silencieux (très calme)		20		
Voilier	10				
Seuil d'audibilité	Silence anormal	0			






Le projet de la MAROQUINERIE DE L'ISLE D'ESPAGNAC n'augmentera pas le niveau de bruit de la ZAC de Bel-Air, de jour, comme de nuit, grâce à la mise en place de mesures de prévention et de protection adaptées et dimensionnées aux sources de bruit

L'activité manuelle d'une maroquinerie n'utilise aucune machine qui serait susceptible de générer des vibrations. Le site ne sera pas à l'origine de vibration.



Les déchets

La gestion des déchets mise en place au niveau du site reposera sur :







-  Un tri sélectif à la source pour faciliter la valorisation des déchets
-  Un aménagement des zones de stockage des déchets (zones extérieures étanches pour l'entreposage des bennes et un local fermé dédié et réfrigéré pour les déchets organiques de la cuisine)
-  La gestion par des sociétés spécialisées (enlèvement régulier...)
-  La valorisation des chutes de cuir pour les plus grandes pièces, des emballages
-  Le traitement des déchets de cuisine, des déchets d'entretien par des sociétés agréées.

Le nettoyage des équipements d'encollage s'effectue avec des produits lessiviels (eau savonneuse) avec récupération des effluents dans des collecteurs repris par une société spécialisée (type fontaine à solvants). Ces fontaines ont des volumes maximum de 200 litres. Les produits lessiviels utilisés ne sont pas classés dangereux et ne contiennent aucun solvant. Ceci permet d'économiser l'eau pour le lavage.



Les transports

Le projet intègre les dispositions et mesures de prévention suivantes :

-  Jusqu'à 280 véhicules légers /jour pour le personnel (dispositif mis en place par le groupe pour encourager le co-voiturage, les modes doux), 5 visiteurs/jour
-  4 camions et 5 utilitaires/jour pour la livraison du cuir, des consommables, l'expédition des produits finis et l'évacuation des déchets
-  Deux véhicules/jour pour le fonctionnement de la cuisine
-  Séparation des flux véhicules lourds et véhicules légers
-  Aménagement de places de parking pour les Personnes à Mobilité Réduite (PMR), et abri pour les deux-roues, mise en place de bornes de recharge électrique
-  Présence d'arrêts de bus urbain dans la ZAC de Bel-Air.



L'énergie

Le projet prévoit des mesures d'économie d'énergie dès la phase conception :

- 💡 Enveloppe du bâtiment très performante
- 💡 Toitures végétalisées pour renforcer l'inertie du bâtiment
- 💡 Le projet privilégiera l'utilisation d'énergie renouvelable et ne fera pas appel au gaz naturel : production de chaleur et de froid par une thermo-frigo-pompe sur géothermie (sondes dans le sol), Pompe à Chaleur en complément pour les pics de consommation
- 💡 Production d'électricité par des panneaux solaires en toiture (auto-consommation)
- 💡 Pré-chauffage de l'eau chaude en cuisine par récupération d'énergie sur les groupes froids des chambres froides
- 💡 Récupération des eaux de pluie pour l'arrosage et l'alimentation des sanitaires
- 💡 L'éclairage extérieur sera automatisé, commandé par un interrupteur crépusculaire et coupé la nuit.

Et en phase exploitation :

- 💡 Réducteurs de pression sur les installations sanitaires et les points de nettoyage
- 💡 Robinets à détection infra-rouge
- 💡 L'intégralité des luminaires sera de type LED
- 💡 L'éclairage sera piloté en programme horaire par la GTC. L'éclairage sera aussi piloté en gradation, par zone, en fonction de l'apport de lumière naturelle
- 💡 Absence d'enseigne lumineuse
- 💡 Formation, sensibilisation et implication du personnel.



La santé

Les activités de la MAROQUINERIE DE L'ISLE D'ESPAGNAC ne seront pas à l'origine de rejets atmosphériques susceptibles d'avoir un impact sur la santé des populations. Le projet ne sera pas de nature à remettre en cause la qualité atmosphérique constatée sur le secteur et notamment les concentrations seuils de la réglementation. En effet, les énergies utilisées sur site ne feront pas appel aux combustibles fossiles.

Le site n'utilise pas de produits dangereux susceptibles d'être rejetées au milieu naturel et notamment dans le milieu hydrographique.

L'objectif est de concevoir un projet de maroquinerie tout en respectant les enjeux propres au terrain. En effet, le plan masse de la MAROQUINERIE DE L'ISLE D'ESPAGNAC compose avec les contraintes naturelles faunistiques et floristiques : présence de pelouses calcicoles, de friches calcicoles et d'espèce floristique protégée :

- Implantation du bâtiment en évitant la pelouse calcicole Nord
- Limitation des surfaces de stationnement aux seuls espaces existants sur la voie de desserte, afin d'éviter dans son intégralité la pelouse calcicole Nord-Ouest. Pour ce faire, les artisans de la Maroquinerie utiliseront les places de stationnement du parking de l'espace CARAT (une Autorisation d'Occupation Temporaire du Domaine Public est en cours de négociation avec le GrandAngoulême)
- Accès logistique par l'Est, depuis la voie d'accès existante, afin de minimiser les espaces de voiries à créer
- Décalage du bâtiment, le plus au Sud de la parcelle, afin de protéger la station existante de l'Odontite de Jaubert
- Limitation des espaces imperméabilisés en imposant la position des sondes de géothermie sous le bâtiment afin de diminuer la zone impactée par la création du champ de sondes au Nord du bâtiment
 - Choix d'une technique de tamponnement des eaux de pluie et de la rétention des eaux d'extinction d'un éventuel incendie sous la cour camion au lieu de créer un bassin aérien qui ajouterait une surface de friche calcicole impactée
- Projet paysager initial allégé en limitant les arbres le long du cheminement piétonnier entre la maroquinerie et le parking externalisé, autour de la terrasse et un peu de pré- végétalisation de la parcelle, afin de respecter le caractère pelouse sèche du terrain
- Aménagement sur le terrain en respectant le référentiel construction durable du groupe et notamment en limitant l'impact carbone (optimisation des déblais-remblais, limitation des zones imperméabilisées, ...)
- Intégration sur la parcelle des équipements réglementaires permettant la défense incendie d'une part (réserve d'eau complémentaire aux poteaux incendie du réseau public) et la rétention des eaux d'extinction d'un éventuel incendie d'autre part.

Ainsi le plan de la MAROQUINERIE DE L'ISLE D'ESPAGNAC résulte de l'application de la démarche « Eviter – Réduire – Compenser ».

Les choix techniques, les mesures d'accompagnement prévues dans le cadre du projet de construction permettront de limiter les impacts de l'activité sur l'environnement.

En optimisant les surfaces existantes sur l'impasse Roland-Garros entre les lots 1 et 4, la surface imperméabilisée et aménagée du site représentera au final, une surface de 11 492,5 m² et laissera 72% de la surface de la parcelle en terrain naturel non imperméabilisé.

Le site ne sera pas soumis à la directive des émissions industrielles qui impose de respecter les Meilleures Techniques Disponibles. Toutefois, les choix de procédé et de construction sont motivés par le respect des bonnes pratiques et de solutions pérennes et respectueuses de l'environnement.

Dans le cadre du projet, les investissements pour la protection de l'environnement se répartissent à hauteur de 50 000 euros pour l'aménagement des espaces naturels dans un souci de préservation de la biodiversité, 343 300 euros pour la régulation et le traitement des eaux pluviales, le pré-traitement des eaux de cuisine, le traitement des hydrocarbures des eaux de voiries, la création d'une rétention des eaux d'extinction en cas d'incendie, le stockage des produits liquides sur rétention et dans des contenants inférieurs à 10 litres, 250 000 euros pour le dépoussiérage sur l'aspiration des ponceuses, 210 000 euros pour le maintien en température par géothermie sèche et 394 000 euros pour la production d'électricité par panneaux photovoltaïques en toiture. Le montant total prévisionnel de mesures pour l'environnement est de 1 247 300 euros.

Le projet s'attache à respecter le principe « Eviter-Réduire-Compenser ».